

## Deuxième séance, mercredi 3 décembre 2008

Présidence de M. Patrice Longchamp, président

SOMMAIRE: Assermentation. – Projet de décret N° 104 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'acquisition du bâtiment «La Timbale» et ses équipements, actuellement propriété de la société Ecole de multimédia et d'art de Fribourg; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de décret N° 105 relatif à la participation financière de l'Etat de Fribourg au renouvellement des remontées mécaniques fribourgeoises; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Elections.

La séance est ouverte à 8 h 30.

**Présence** de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justification: M<sup>mes</sup> et MM. René Fürst, Bruno Boschung, Pierre-Alain Clément, Emanuel Waeber, Andrea Burgener, Katharina Thalmann-Bolz, Christian Marbach, Solange Berset, Yvonne Stempfeler-Horner, Josef Fasel. Sans justification: Laurent Thévoz.

M<sup>mes</sup> Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre et MM. Claude Lässer, Georges Godel, Erwin Jutzet, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

### Assermentation

Assermentation de M<sup>me</sup> Barbara Lugrin-Stamm, élue suppléante auprès du Tribunal d'arrondissement de la Glâne.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la procédure habituelle.

**Le Président.** M<sup>me</sup> Barbara Lugrin-Stamm, vous venez d'être assermentée pour votre nouvelle fonction de suppléante auprès du Tribunal d'arrondissement de la Glâne. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui, désormais, est la vôtre. Encore nos plus sincères félicitations! (*Applaudissements*).

### Projet de décret N° 104

**relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'acquisition du bâtiment «La Timbale» et ses équipements, actuellement propriété de la société Ecole de multimédia et d'art de Fribourg<sup>1</sup>**

Rapporteur: **André Schoenenweid** (PDC/CVP, FV)  
Commissaire: **Beat Vonlanthen**, Directeur de l'économie et de l'emploi.

*Entrée en matière*

**Le Rapporteur.** Le message N° 104 accompagnant le projet de décret visant à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'acquisition du bâtiment appelé «La Timbale» et de ses équipements informatiques vous est présenté en détail et a été examiné avec une grande attention par votre commission parlementaire.

L'enjeu de ce message est bien la pérennité de la filière de formation professionnelle dans les arts visuels et le multimédia. Chers Collègues, en cette matinée vous êtes appelés à donner votre aval dans cette opération qualifiée de «sauvetage» pour cette filière de formation de concepteurs en multimédia, suivie par 150 apprentis.

Le Grand Conseil a déjà été préoccupé par cette école EMAF. En 2001, un postulat accepté par le Grand Conseil demandait une aide accrue en faveur de l'EMAF. Le soutien financier de l'Etat passait alors en 2002 de 150 000 francs à plus de 2 millions actuellement et cela dans le cadre des subventionnements fixés dans les lois fédérales et cantonales pour la formation professionnelle, l'EMAF devenant en 2004 une école professionnelle. Les rapports entre la Direction de cette institution privée et les organes de l'Etat n'ont jamais été qualifiés de grand fleuve tranquille, mais assez souvent ponctués de divergences et de conflits larvés. Néanmoins, l'Etat a soutenu cette école EMAF durant toutes ces années.

En décembre 2007, une résolution de nos collègues Solange Berset et Christine Bulliard nous rappelait une nouvelle période difficile dans ce feuilleton à rebondissements de l'EMAF. Cette résolution, acceptée à l'unanimité par le Grand Conseil, demandait à l'Etat la poursuite des négociations en vue de permettre la continuation de cette filière professionnelle dans le canton. Dès lors, la Direction de l'économie, par son conseiller d'Etat M. Beat Vonlanthen, a réagi avec détermination et promptitude et a mis en place un plan d'action salvateur qui vous est présenté par ce décret. La commission parlementaire relève le parfait engagement des organes de l'Etat, en particulier le groupe de travail qui a préparé tous les aspects nécessaires à la re-

<sup>1</sup> Message pp. 2467ss.

prise de cette filière professionnelle. La commission a reçu tous les documents cités dans le message, en particulier le protocole d'accord d'octobre 2008 qui règle tous les points en vue de la cantonalisation de l'EMAF en filière professionnelle rattachée à l'Ecole des métiers de Fribourg. Je peux relever la grande transparence dans le traitement de ce dossier et le travail de votre commission a été ainsi grandement facilité.

Les points principaux suivants ont retenu l'attention de la commission:

- Le prix d'acquisition du bâtiment et des équipements informatiques ont fait l'objet de plusieurs estimations d'experts privés et des services de l'Etat. Le coût total convenu dans ces négociations de 9,15 millions est accepté par votre commission.
- La phase transitoire. La commission a relevé un certain nombre de points sensibles en vue de garantir la reprise au 31 août 2009 de cette nouvelle filière cantonale, soit l'organisation du rattachement à l'Ecole des métiers, l'engagement des enseignants de l'EMAF avec l'évaluation de leurs compétences, le développement futur des formations enseignées. La commission a reçu une note complémentaire de tous ces points et d'autres assurant que la cantonalisation de l'EMAF va se dérouler dans les meilleures conditions, en particulier pour les apprentis, et aussi pour assurer la rentrée scolaire 2009.
- Le caractère atypique de cette école. La commission a relevé les facettes particulières et créatives de cette filière et de cette formation en multimédia et souhaite que l'enthousiasme des apprentis, le caractère non conventionnel de l'ambiance dans les arts visuels soient préservés et que le nouveau cadre administratif n'étouffe pas les aspects créatifs et artistiques de cette filière de formation dans les multimédias.
- Le bilinguisme. La commission souhaite que le bilinguisme soit aussi pratiqué dans cette filière professionnelle cantonale.

En conclusion, une nouvelle page de l'histoire de l'EMAF va s'ouvrir selon vos décisions: nouveau cadre juridique administratif et certainement un nouveau nom, porteur de succès pour les apprentis des arts visuels. C'est une chance pour Fribourg. Alors, à nous de la saisir pour notre jeunesse avide de nouvelles formations professionnelles leur garantissant un avenir professionnel riche et diversifié.

La commission accepte l'entrée en matière et vous prie, avec ces considérations, d'en faire de même.

Pour terminer, je remercie le représentant du gouvernement, M. Beat Vonlanthen et M. Winkelmann, chef du Service de la formation professionnelle, pour leur parfaite collaboration dans le travail de la commission.

**Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR).** Au nom de la Commission des finances et de gestion, je vous informe que celle-ci a examiné ce dossier sous l'angle financier. Elle l'a approuvé à l'unanimité.

**Le Commissaire.** Le décret que le Conseil d'Etat vous présente aujourd'hui correspond exactement aux vœux que vous avez exprimés il y a une année, c'est-à-dire le 14 décembre 2007, lorsque vous avez adopté, à l'unanimité, la résolution Berset/Bulliard et demandé au Conseil d'Etat trois choses:

1. de tout mettre en œuvre pour que la pérennité des formations de l'EMAF soit assurée;
2. d'étudier la possibilité de racheter l'immeuble;
3. d'envisager l'intégration des formations de concepteurs en multimédia dans le cadre des écoles professionnelles ou des métiers dès la rentrée 2009.

La transaction prévue par le projet de décret, il faut le dire très clairement, représente en premier lieu un «sauvetage» de l'EMAF. Celle-ci connaît en effet de graves difficultés financières. En réalité, elle n'est pas loin d'être en situation de dépôt de bilan. Je vous laisse penser le chaos que pourrait représenter une faillite au milieu d'une année scolaire.

Le Conseil d'Etat vous propose d'acheter le bâtiment avec ses équipements. J'aimerais préciser qu'il ne s'agit pas d'acheter la société anonyme EMAF SA. Cela veut dire, par conséquent, que nous ne parlons pas non plus du paiement éventuel d'un «goodwill» qui a été en discussion il y a un certain temps – vous vous en souvenez – mais cela veut dire également que le nom de l'EMAF ne pourra pas être utilisé par l'Etat pour l'école reprise.

J'ai deux ou trois remarques concernant l'achat du bâtiment. Je rappelle que le prix a été convenu entre les parties sur la base de trois expertises différentes. M. le Rapporteur l'a souligné, il y a la Commission d'acquisition d'immeubles (CAI), le Service des bâtiments et il y a aussi une analyse de l'agence immobilière Sallin. Toutes ces expertises sont arrivées à un montant d'environ 7,6 millions de francs. Il ne s'agit donc en aucun cas d'un hold-up comme d'aucun aurait pu le croire après la lecture d'un article de presse à fin octobre. Le montant de la transaction, en effet, a été librement accepté par les parties.

Qu'en est-il des équipements ou du matériel? Le matériel a aussi été évalué par des experts agréés par les parties. Le prix de cet équipement informatique est de 1,4 million de francs.

Je dois quand même souligner encore un point. Les négociations ont été faites également avec la Banque Cantonale de Fribourg, qui a d'ailleurs aussi passé un contrat avec l'EMAF pour l'aspect qui relève du droit privé, de la relation banquier-clients.

La Commission ordinaire a demandé à la DEE de lui fournir des informations complémentaires concernant notamment quatre points et je vais très brièvement vous donner quelques informations.

Pour la phase transitoire, la DEE a mis en place une organisation qui assure une transition professionnelle parce que c'est quand même une période assez délicate et là le chef du Service de la formation professionnelle, M. Winkelmann, a la responsabilité générale. Il constitue un groupe de travail pour assurer la transition et dans ce groupe de travail il y aura bien évidemment aussi une ou deux personnes de l'EMAF actuelle. Si le

Grand Conseil accepte le décret, la Direction de l'économie et de l'emploi organisera une soirée d'informations le 10 décembre déjà pour tout le personnel de l'EMAF ainsi que pour les élèves.

Il y a un deuxième point, c'est le personnel. Les collaboratrices et les collaborateurs actuels seront en principe réengagés s'ils le souhaitent. La prise en compte des acquis fera l'objet d'une attention particulière. Une mise au concours n'est envisagée que pour les postes qui ne seraient pas repourvus par le personnel de l'EMAF. Au besoin, les enseignants auront la possibilité de parfaire leurs compétences, notamment pédagogiques.

Le troisième point, c'est le développement des formations. M. le Rapporteur l'a dit très clairement: la formation actuelle est une formation très attractive et offre de nombreux débouchés. Les concepteurs en multimédia sont des professionnels de la communication et de l'information. Ils créent notamment des supports de communication multimédia tels que des CD-Rom, des jeux informatiques, des vidéos numériques ou des sites internet. Leur formation englobe la créativité, la maîtrise de l'image et des arts visuels, l'usage des techniques informatiques et numériques. Il y a des discussions au niveau fédéral en vue de coordonner trois professions, c'est-à-dire la profession de graphiste, de designer et de concepteur en multimédia. Ces travaux sont en cours et les résultats ne sont pas à attendre avant quelques années.

Und der vierte Punkt war der Punkt der Zweisprachigkeit: Die Ausbildung erfolgt zur Zeit ausschliesslich in französischer Sprache. Bei einer ausreichenden und konsequenten Anzahl von deutschsprachigen Schülerinnen und Schülern (das heisst bei mindestens 10 Schülerinnen und Schülern) könnte die Einrichtung eines zweisprachigen Unterricht geprüft werden. Ich muss hier aber auch schon sagen, dass nach und nach auch die Lehrerschaft auf einen solchen zweisprachigen Unterricht vorbereitet werden müsste.

Pour terminer, je me permets de faire une appréciation générale.

Premièrement, il s'agit d'une pérennisation de la formation. L'EMAF est une bonne école qui offre une formation attractive. Tout cela, le Conseil d'Etat veut le pérenniser. Il faut le dire clairement, une école privée dans ces conditions n'est pas viable. En fait, 93% du financement actuel, s'agissant de l'EMAF, ne vient finalement pas du privé. La reprise de l'école par l'Etat selon les propositions du décret implique aussi pour le Conseil d'Etat la fin d'interminables discussions concernant le financement. L'achat représente également la fin de charges importantes et compliquées pour le Service de la formation professionnelle qui a le mandat légal de surveillance.

Le deuxième point concerne le financement et les coûts. La formation, Mesdames et Messieurs, coûtera un peu plus cher à l'Etat, mais sera très bon marché pour les élèves. Le coût de fonctionnement de l'école sera certainement un peu plus élevé pour l'Etat après la cantonalisation. Le coût sera comparable au coût des formations dispensées par l'Ecole des métiers, qui en 2007 s'élève à environ 25 000 francs par élève et année. Mais écoutez bien, l'écolage sera réduit de 3000 francs à 260 francs par année. Alors, pour les élèves et les

parents qui ont dû payer l'année passée 25 000 francs, c'est quand même une très grande différence.

En dernier point, c'est une acquisition stratégique. L'achat de «La Timbale» et de son équipement ainsi que la cantonalisation de l'enseignement pour un coût très raisonnable, y compris des synergies avec l'EMF, s'inscrivent dans la politique de formation liée au Plateau de Pérolles. Dans ce contexte, c'est aussi un investissement stratégique pour l'Etat de Fribourg.

Pour terminer, Mesdames et Messieurs, je dois aussi être correct vis-à-vis de M. Vögeli. J'aimerais quand même souligner les mérites de M. Vögeli qui, en créant cette école, a grandement contribué au développement de ce domaine professionnel et au niveau de la qualité de ces formations, que tout le monde reconnaît.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous prie de bien vouloir accepter le projet de décret.

**Goumaz-Renz Monique** (PDC/CVP, LA). Le groupe démocrate-chrétien a examiné avec attention le projet de décret concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'acquisition du bâtiment «La Timbale» et de ses équipements, actuellement propriété de la société «Ecole de multimédia et d'arts de Fribourg SA».

Il se réjouit de l'issue positive des pourparlers entamés dès le printemps 2007 entre l'Etat et l'EMAF en proie à de grandes difficultés financières, discussions qui ont abouti à la signature d'un protocole d'accord le 22 octobre 2008 pour l'achat de «La Timbale» par l'Etat de Fribourg, assorti implicitement de la cantonalisation de la formation de concepteur en multimédia. Le coût de cette opération de sauvetage de 9,15 millions est certes important mais le groupe démocrate-chrétien reconnaît les nombreux aspects positifs liés à cette opération, tels que le maintien à Fribourg d'une formation de concepteurs en multimédia, l'intégration de l'EMAF à l'Ecole des métiers qui bénéficiera désormais d'une filière supplémentaire de type arts visuels, l'emplacement du bâtiment sur le Plateau de Pérolles avec de possibles synergies entre les écoles, l'adaptation positive des salaires des enseignants et les frais d'écolage moins élevés pour les élèves.

Quelques remarques concernant l'avenir de l'EMAF. Le groupe démocrate-chrétien estime très important de sauvegarder la spécificité de cette école dans la mesure où le contenant n'ait de sens qu'en fonction de son contenu. Il est souhaité que soit pris en compte le fonctionnement plutôt atypique de cette école, qu'il s'agisse de l'organisation du travail, de l'esprit d'initiative des élèves comme des enseignants et plus généralement d'un champ de liberté et d'audace indispensables à la création. Un cadre il faudra certes, mais pas un carcan!

Un autre sujet qui mérite à notre avis une attention particulière est l'évaluation des compétences des enseignants actuels et les exigences pour le futur, avec la crainte que ne soient appliqués pour l'engagement des enseignants de cette école des critères trop rigides par analogie à d'autres secteurs de la formation professionnelle. Créativité et charisme ne vont pas toujours de pair avec diplômes bien ficelés et le souhait d'une certaine pondération a été exprimé à diverses reprises, de même que la prise en compte des apports particuliers d'un enseignant travaillant à temps partiel et qui

consacre l'autre partie de son temps à travailler sur son terrain de prédilection.

La question du bilinguisme a été abordée dans notre groupe, à savoir si l'ouverture d'une classe avec enseignement bilingue ou allemand peut être prévue, d'autant plus que le canton de Berne n'offre pas cette filière.

Il semble que l'école, de dix ans en dix ans, passe de nouveaux caps. Fondée en 1987 sous le nom de Ceruleum, c'est dix ans plus tard qu'elle devient l'école EMAF et, aujourd'hui, une dizaine d'années plus tard, elle entre dans sa nouvelle phase en espérant que la transition se passe sans trop de turbulences vers un nouvel avenir sous un nom encore inconnu.

Pour terminer, nous tenons à souligner le mérite du directeur, M. Vögeli, qui a porté cette école sur ses fonds baptismaux et en a fait une filière unique à Fribourg, reconnue au-delà des frontières du canton et chère aux étudiants fribourgeois.

Avec ces considérations, le groupe vous propose d'entrer en matière sur ce projet de décret.

**Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SE). Die SP-Fraktion stimmt dem vorliegenden Dekret einstimmig zu. Wir begrüßen und unterstützen eine Kantonalisierung der Schule für Multimedia und Kunst, sowie eine Integration dieser Schule in das Amt für Berufsbildung. Dies ist ein sehr wichtiger und zukunftsorientierter Zweig der Ausbildung unserer Jugendlichen. Trotzdem hat die SP-Fraktion einige Bemerkungen und Bedenken zur vorliegenden Botschaft.

1. Aus finanzieller Sicht: Das Gebäude «La Timbale» ist hundertjährig. Auch wenn immer wieder Unterhaltsarbeiten getätigt wurden, ist doch ein gewisses Risiko vorhanden, dass in den kommenden Jahren teure Renovationsarbeiten anstehen. Zudem sind die Betriebskosten geschätzt, und wir wissen nicht genau, welche finanziellen Auswirkungen der Kauf des Gebäudes «La Timbale» auf das jährliche Budget hat.

2. Das Personal: Nicht alle Lehrpersonen haben die für die Berufsbildung erforderlichen Diplome; sie haben zum Teil 30% tiefere Löhne als das Staatspersonal. Hier müssen rasch Lösungen gesucht und angeboten werden, damit wir diese Lehrpersonen nicht verlieren.

3. Zur Organisation: Eine Einbindung in die Lehrwerkstätte ist sicher aus administrativer Sicht sinnvoll. Aber die Schule für Multimedia und Kunst muss ihre spezifischen Eigenschaften, welche auch ihren guten Ruf gesamtschweizerisch ausmachen, behalten. Deshalb muss die Zukunft der Schule, sowie jetzt gerade die Planung des kommenden Schuljahres, unter Einbezug der gegenwärtigen Lehrpersonen erfolgen.

Und 4. Wie könnte es anders sein: «Bilinguisme», Zweisprachigkeit. Die Schule für Multimedia und Kunst wird kantonalisiert, sie wird neuorganisiert, in das Amt für Berufsbildung integriert. Wieso nicht jetzt die Chance packen, und die Zweisprachigkeit im Kanton Freiburg leben? Der Bevölkerung zeigen, dass es dem Staatsrat ernst damit ist, die Zweisprachigkeit zu fördern? Wieder einmal werden wir Deutschsprachigen auf später vertröstet. Zuerst dies und dann das und dann vielleicht noch jenes und irgendwann einmal folgt dann die Einführung der Zweisprachigkeit. Ich

bedauere dies sehr und mir fehlt ein starkes Signal des Staatsrates, dass er etwas ändern und die Zweisprachigkeit fördern will.

Mit diesen Bemerkungen stimmt die SP-Fraktion dem Dekret zu.

**Hunziker Yvan** (PLR/FDP, VE). Le Titanic coule, sauvons l'EMAF! Tel aurait pu être le titre du message N° 104 qui nous est soumis ce matin. Fort est de constater que l'EMAF se trouve dans une situation critique et que si l'Etat ne prend pas à sa charge une école qui a fait ses preuves bien au-delà de nos limites cantonales, elle court à la catastrophe financière.

Le 12 décembre 2007, le Grand Conseil avait accepté une résolution relative à l'avenir de l'EMAF. Aujourd'hui, on nous propose d'acquérir le bâtiment de «La Timbale» ainsi que des équipements pour un montant total de 9,15 millions.

La pérennité de l'EMAF implique une intégration de cette école à l'Ecole des métiers de Fribourg. L'enseignement des multimédias et des arts qui est donné à Fribourg en fait une école reconnue. La place que prend de plus en plus les nouvelles technologies dans notre société ne nous permet pas de laisser échapper l'opportunité qui nous est offerte de placer une nouvelle fois notre canton à la pointe de l'enseignement.

La scolarité 2008-2009 étant déjà commencée, c'est à partir de la rentrée 2009 que l'EMAF deviendra une école cantonale. Cela laisse du temps au Conseil d'Etat et à ses services de mettre en œuvre son application pour régler les détails concernant les enseignants à engager et de préparer la nouvelle rentrée scolaire, afin que tous les élèves disposent d'infrastructures adéquates et que tous ces problèmes d'ordre administratif soient réglés pour qu'ils puissent se concentrer sur leurs objectifs professionnels.

C'est avec toutes ces considérations que le groupe libéral-radical, à l'unanimité, entre en matière et soutiendra ce message tel que présenté par le Conseil d'Etat.

**Frossard Sébastien** (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit pour l'acquisition du bâtiment «La Timbale».

Nous relevons que cette acquisition à 9,15 millions servira à pérenniser la formation des 150 apprentis en multimédia et, de surcroît, ce bâtiment est stratégiquement bien situé sur le Plateau de Pérolles. En améliorant encore son bilinguisme cette école, qui a déjà une bonne renommée et une formation attractive, sera en effet encore meilleure.

Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra, à l'unanimité, ce projet de décret.

**Suter Olivier** (ACG/MLB, SC). Le groupe de l'Alliance centre gauche acceptera à l'unanimité l'acquisition du bâtiment et des équipements de l'actuelle EMAF. L'école d'arts, une fois cantonalisée, pourra ainsi continuer à développer ses activités dans ses murs actuels, ce qui nous réjouit.

Le problème du contenant devant être résolu aujourd'hui par l'achat, que nous invitons également les col-

lègues des autres groupes à accepter, il reste pour nous à formuler quelques remarques en ce qui concerne le contenu.

L'EMAF propose des formations dans des domaines novateurs et pointus. L'école a formé ces dernières années de nombreux étudiants en multimédia, secteur d'où le canton de Fribourg dans ses filières de formation était absent jusqu'à aujourd'hui. Il faut reconnaître à M. Vögeli, l'actuel directeur et fondateur de l'école, le mérite d'avoir ouvert le canton à des enseignements nouveaux, enseignements qui sont au centre de nos modes de communication contemporains: images, images animées, internet. Il faut lui reconnaître aussi le mérite d'avoir mis sur pied un établissement et une formation de qualité.

Les membres de l'ACG tiennent à ce que la qualité de ce qui a été fait jusqu'à ce jour soit maintenue et développée. Ils ont conscience que le temps presse pour assurer la continuité de la vie de l'école et la rentrée 2009.

L'ACG invite donc le gouvernement à mettre rapidement en place les conditions qui permettront à la transition de se faire de la meilleure manière. On a entendu ce matin, de la part du commissaire du gouvernement, des éléments qui nous donnent des garanties dans ce sens.

L'ACG suggère entre autres au gouvernement d'élargir le groupe de travail qui a été récemment présenté aux membres de la commission. Il paraît important à notre groupe que des experts des matières enseignées, que des experts de ce type de formation soient amenés à faire part de leurs réflexions au sujet du présent et de l'avenir de l'école et que leur mandat porte, entre autres, sur des points tels que:

- évaluation de la situation actuelle de l'école (points faibles et points forts);
- propositions pour améliorer les points faibles;
- nomination de la doyenne ou du doyen;
- évaluation et nomination des professeurs;
- évaluation des locaux et des équipements.

Etant donné la spécificité des formations dispensées, il sera peut-être ou sans doute nécessaire pour cette évaluation de faire appel à certains experts extérieurs au canton.

L'ACG se réjouit qu'une séance d'information soit déjà programmée pour les professeurs. Il demande aussi à M. le Commissaire du gouvernement de tenir au courant les étudiants et leurs parents pour qu'ils soient rassurés par rapport à l'avenir de l'école.

A part cela, le groupe ACG serait ravi que la future école soit véritablement bilingue, à savoir aussi bien qu'étudiants que professeurs puissent s'exprimer dans leur langue respective. Ce serait un atout culturel pour le canton et une manière de mettre activement en place la vocation de pont entre les régions linguistiques. Qu'est-il prévu à ce niveau?

Pour terminer, d'un point de vue financier, le groupe ACG se réjouit que l'écolage des étudiants de l'école soit désormais ramené au même niveau que celui

des autres filières du secondaire supérieur, à savoir 260 francs par an à la place des 3000 francs actuels.

Nous relevons également avec plaisir que les professeurs qui gagnaient jusqu'à présent environ 30% de moins que leurs collègues en donnant des cours qui duraient plus longtemps que leurs collègues du même niveau verront leur salaire évalué et indexé au barème de l'Etat.

**Boschung-Vonlanthen Moritz (PDC/CVP, SE).** Ich danke dem Staatsrat für die ausgezeichnete Botschaft und ich finde die getroffene Lösung der Kantonalisierung eine ausgezeichnete Lösung. Eine solche kantonale Schule ergänzt das Bildungsangebot Freiburgs in hervorragender Weise. Deshalb werde ich auch dem Kredit zustimmen.

Ich möchte lediglich einen Aspekt erwähnen: Es ist die Sprachenfrage. Ich muss gestehen, dass mich die Art, wie die Zweisprachigkeit in der Schule folgen soll, nicht befriedigt. In einer kantonalen Schule geht es darum, dass nicht nur grundsätzlich, sondern tatsächlich die Möglichkeit besteht, den Unterricht in beiden Amtssprachen zu besuchen. Ich habe Verständnis dafür, dass das nicht von heute auf morgen erfolgen kann, doch fehlt mir das klare Bekenntnis der Regierung, dass sie die Zweisprachigkeit in aktiver Weise verwirklichen will.

Der Hinweis der Regierung, dass es 10 Schüler braucht, um eine anderssprachige Klasse einzuführen, weil das das Reglement dies so vorsieht, ist sehr formalistisch und berücksichtigt den speziellen Charakter der Schule nicht. Stellen Sie sich vor: Bei einer Schülerzahl von höchstens 150, verteilt auf mehrere Klassen, wird es wohl noch sehr, sehr lange dauern, bis es einmal, vielleicht zufälligerweise, in einem Jahrgang genügend deutschsprachige Schüler haben wird, um eine eigene Klasse zu führen. Wir dürfen uns da keinen Illusionen hingeben.

Es ist zudem bereits mehrmals auch betont worden, dass es sich um eine spezielle, einzigartige, auf den Kunstunterricht bezogene Schule handelt. Ich bin der Meinung, dass die Schule diesen Charakter durchaus behalten darf und soll. Aber Deutschsprachige, die in diese Schule möchte, haben anders als in anderen Berufsbildungsbranchen nicht einfach die Möglichkeit, aus sprachlichen Gründen eine gleichartige Ausbildung, zum Beispiel in Bern, zu besuchen. Ich finde deshalb, dass diese Schule sich mehr als andere Bereiche der Berufsschulen dazu eignet und in besonderem Masse dazu aufgefordert ist, einen zweisprachigen Unterricht einzuführen, so wie dies zum Beispiel auch an der Ingenieurschule teilweise der Fall ist.

Ich fordere deshalb den Staatsrat auf, eine dem Charakter der Schule angepasste, innovative Form der Zweisprachigkeit – und warum nicht der Mehrsprachigkeit, gerade das Englische spielt ja in diesem Bereich eine grosse Rolle – einzuführen. Ich fordere ihn auf, einen entsprechenden Unterricht einzuführen und sich nicht mit formalistischen Vorbehalten aus der Pflicht zu nehmen.

**Le Rapporteur.** Je remercie tous les intervenants soutenant ce projet et ainsi la cantonalisation de cette nouvelle filière professionnelle.

Les remarques et les questions émises par les divers intervenants ont été aussi soulevées dans le cadre de la commission et toutes les réponses obtenues ont rassuré les membres de la commission, en particulier avec la nouvelle note complémentaire expliquant tous les aspects de la mise en place de la phase de la période transitoire en vue de la nouvelle année scolaire 2009. Par rapport à certains points qui méritent d'être signalés, le maintien des spécificités de l'école, comme déjà évoqué, sont bien sûr les clés du succès pour son avenir professionnel dans un monde des arts visuels en constante évolution et en fonction aussi des moyens techniques modernes qui évoluent très rapidement.

Par rapport à l'idée d'experts pour l'évaluation de séances d'information, tous ces points ont été soulevés dans le cadre de la commission. On a aussi des exemples d'autres écoles en Suisse romande, en particulier à ERACOM, qui fonctionnent aussi sur ces principes. Là, on peut laisser le commissaire du gouvernement nous expliquer d'autres détails dans la mise en place de la nouvelle structure rattachée à l'Ecole des métiers.

Concernant les réserves émises, en particulier sur l'aspect financier, nous avons reçu tous les rapports des commissions – comme cela a été évoqué par le commissaire du gouvernement – en vue de préciser le prix d'achat. J'imagine que les frais d'exploitation de ce bâtiment, qui a été entièrement rénové en 2004, sont tout à fait comparables aux autres bâtiments de l'Etat. Il faut dire que les intérêts du personnel ont été parfaitement pris en compte dans la cantonalisation de cette filière car, il faut l'admettre, des enseignants performants et compétents sont aussi synonyme d'une très bonne formation et dus au succès d'une formation professionnelle.

En ce qui concerne le bilinguisme, il a déjà été expliqué par le commissaire du gouvernement et je ne reviendrai pas en détail.

Voilà les quelques remarques que je voulais faire.

**Le Commissaire.** Je remercie également toutes les intervenantes et tous les intervenants pour leur soutien général à ce projet de décret important.

M. le Rapporteur a déjà donné quelques réponses et je me limiterai à quelques points.

Wenn ich zuerst auf die Frage der Zweisprachigkeit, des «Bilinguisme», eingehen kann, die vor allem von Frau Goumaz, von Frau Krattinger und von Herrn Boschung aufgenommen wurde und wo eben ein starkes Zeichen des Staatsrates erwartet wird: Ich möchte hier vielleicht folgende Ausführung machen. In einem zweisprachigen Kanton ist es richtig, dass grundsätzlich die Möglichkeit bestehen muss, dass die Ausbildung in beiden Amtssprachen erfolgen kann. Wir sind aber dazu angehalten, auch aus finanzpolitischen Überlegungen oder namentlich aus finanzpolitischen Überlegungen, dass wir hier eben doch nicht den Rahmen sprengen. Auch wenn es uns bewusst ist, dass die Zweisprachigkeit etwas kosten muss und etwas kosten darf.

Wir haben gewisse Rahmenbedingungen für die anderen Schulen, für die Berufsschulen generell, festgelegt: Wenn sicher gestellt ist, dass über eine längere Zeit grundsätzlich mindestens 10 Schülerinnen und Schüler deutscher Muttersprache die Ausbildung in der durch den Kanton übernommenen Schule durchführen wollen, dann könnte die Einrichtung eines zweisprachigen Unterrichts geprüft werden. Das Angebot eines deutschsprachigen Ausbildungsganges hängt also vom Schülerbestand ab. Ohne die Erfüllung dieser Minimalbedingungen wäre die Einführung eines deutschsprachigen Unterrichts finanziell nur schwer tragbar. Ich habe einleitend auch gesagt, dass ein Problem bezüglich der Sprachkompetenzen des Lehrpersonals besteht. Zur Zeit haben wir 30 Lehrerinnen und Lehrer, die an der EMAF angestellt sind und von diesen 30 sind alle französischer Muttersprache. Ich bin nicht sicher, ob diese Personen kurzfristig dann auch in der Lage wären, einen deutschsprachigen Unterricht sicherzustellen.

Ich möchte in diese Richtung anfügen, dass im Übrigen die Konferenz der Direktorinnen und Direktoren der Berufsbildungszentren ein kantonales Konzept für die Zweisprachigkeit am Vorbereiten ist, das ab Schulbeginn 2009 umgesetzt werden kann. Mir scheint das doch ein wichtiger Aspekt zu sein. Dies damit man beispielsweise eine vermehrte Unterstützung für deutschsprachige Schülerinnen und Schüler bieten kann und damit man eben auch die deutsche Sprache vermehrt bei der Anstellung von Lehrpersonen berücksichtigt.

Ich möchte Herrn Boschung kurz antworten: Er hat gesagt, es sei ein etwas formalistischer Ansatz. Ich gehe mit Ihnen einig; es ist ein formalistischer Ansatz. Wir müssen gewisse Rahmenbedingungen festlegen. Ich kann Ihnen aber versichern – auch als jemand, der für die Zweisprachigkeit sehr sensibilisiert ist –, dass ich gerne bereit bin, innovative Lösungen zu prüfen. Geben Sie uns aber jetzt in einer ersten Phase die Zeit, diesen Übergang sicher zu stellen und in einer zweiten Phase eben diese neuen Aspekte dann auch zu berücksichtigen und eventuell einen innovativen Ansatz zu finden.

J'ai un deuxième point qui a été soulevé par M<sup>me</sup> la Députée Krattinger qui a parlé d'une certaine crainte concernant la qualité du bâtiment. Je signale que les experts qui ont fait les estimations ainsi que l'analyse ont confirmé que ce bâtiment est dans un très bon état et qu'il n'y aura vraisemblablement pas la nécessité de devoir faire des rénovations à court terme.

Pour les coûts de fonctionnement, je l'ai déjà dit en guise d'introduction, il y aura des coûts supplémentaires, par exemple moins de revenus pour l'écolage ainsi que l'adaptation des salaires des professeurs qui sont à peu près un tiers en-dessous du barème des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat. Alors là il y aura aussi un changement qui devra se faire.

M<sup>me</sup> Krattinger et M. Suter ont aussi souligné l'importance de prendre en considération la situation un peu particulière des professeurs. Je l'ai dit très clairement et on l'a souligné également dans notre rapport complémentaire: nous sommes tout à fait disposés à réengager ou à engager ces professeurs dans la nouvelle école. Je dois vous le dire très franchement, on

a besoin de ces professeurs pour pouvoir assurer la continuité de l'école.

Enfin, pour terminer, une courte information ou une clarification pour M. le Député Suter. La séance d'information du 10 décembre aura bien évidemment lieu pour les professeurs, mais également pour les élèves et leurs parents. Si vous acceptez aujourd'hui le décret, M. Winkelmann, qui est dans cette salle, enverra tout de suite, dans les cinq minutes, l'invitation pour cette séance qui aura lieu le 10 décembre.

Avec ces quelques considérations, j'en ai terminé.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

#### *Première lecture*

##### ART. 1

**Le Rapporteur.** L'article 1 précise les objets d'acquisition, soit le bâtiment, le terrain et les équipements informatiques. Je n'ai rien d'autre à signaler.

**Le Commissaire.** Je n'ai rien à ajouter.

– Adopté.

##### ART. 2

**Le Rapporteur.** Pour l'article 2, concernant le prix d'acquisition de l'immeuble, je vous rappelle une nouvelle fois qu'il y a eu plusieurs expertises provenant des services de l'Etat et d'experts privés. Pour ce pôle technologique situé sur le Plateau de Pérolles, je peux considérer que le prix d'acquisition de l'immeuble et du terrain de 7,6 millions est tout à fait correct.

Pour l'acquisition des équipements et du matériel de 1,4 million de francs, durant toute l'année 2008, il y a eu à trois reprises un inventaire des équipements informatiques effectué par des experts privés et des services de l'Etat. Donc, le prix pour l'équipement et le matériel est accepté pour 1,4 million de francs.

Je rappelle également que dans le protocole d'accord d'octobre 2008 sont précisées les compétences entre la direction actuelle de l'EMAF et les services de l'Etat: que jusqu'au 29 août 2009 aucun autre équipement informatique ne soit acquis à des prix inconsidérés sans l'approbation des différents partenaires.

Avec ces considérations, je vous prie d'accepter l'article 2 tel qu'indiqué.

**Le Commissaire.** Une toute brève information concernant les 150 000 francs:

- 50 000 francs seront utilisés pour les frais d'acquisition, frais de notaire, inscription au RF, etc.;
- 100 000 francs seront affectés aux frais informatiques, notamment à la mise au standard de l'Etat, les updates, etc.
- Adopté.

##### ART. 3

**Le Rapporteur.** L'article 3 précise la méthode de financement de cet achat qui ressort de ce message. Je n'ai pas d'autres remarques.

**Le Commissaire.** Je vous informe que vous avez déjà accepté dans le cadre du budget 2009 un montant de 9,4 millions de francs et de 940 000 francs pour les amortissements.

– Adopté.

##### ART. 4

– Adopté.

##### ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

**Le Rapporteur.** L'article 5 précise uniquement que le présent décret est soumis au référendum facultatif, donc financier facultatif. Pour les considérants, je n'ai pas d'autre remarque.

– Adoptés.

#### *Deuxième lecture*

##### ART. 1, 2, 3, 4, 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

#### *Vote final*

**Le Président.** Je vous rappelle que cet objet doit être adopté à la majorité qualifiée, c'est-à-dire par 56 membres au moins.

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 89 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

#### *Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boshung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Re-

pond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 89.*

## Projet de décret N° 105 relatif à la participation financière de l'Etat de Fribourg au renouvellement des remontées méca- niques fribourgeoises<sup>1</sup>

Rapporteur: **Rudolf Vonlanthen** (PLR/FDP, SE).  
Commissaire: **Beat Vonlanthen**, Directeur de l'éco-  
nomie et de l'emploi.

### Récusation

**Le Président.** Avant l'entrée en matière, je vous rap-  
pelle la teneur des articles 56 et 57 de notre loi sur le  
Grand Conseil concernant la récusation.

#### Art. 56 Récusation

1. Lors des séances du Grand Conseil et de ses or-  
ganes, un membre du Grand Conseil s'abstient de  
participer à la discussion et au vote si l'objet traité  
intéresse à titre privé et de manière particulière

...

d) une personne morale ou une autre institution de  
droit privé ou de droit public envers laquelle il se  
trouve dans un rapport de dépendance, notamment  
parce qu'il en est le conseil, qu'il siège dans un de  
ses organes, ou qu'il y exerce une fonction diri-  
geante.

#### Art. 57 Procédure

1. La personne qui se trouve dans un cas de ré-  
cusation avise sans retard la présidence du Grand  
Conseil ou de la commission et en indique le motif.  
Elle quitte la salle de séance pour la durée de l'exa-  
men de l'objet concerné, après l'annonce de la pré-  
sidence à ce sujet.

2. La récusation est consignée au rôle ou au procès  
verbal.

Mesdames et Messieurs les Députés, je devais le rele-  
ver. Dès lors, je demande à Mesdames et Messieurs les  
Députés qui sont dans ce cas de figure, de bien vouloir  
venir s'annoncer auprès de M<sup>me</sup> la Secrétaire générale et  
de bien vouloir quitter la salle pour quelques instants.

Il s'agit de MM. Edgar Schorderet, Christian Bussard,  
Jean-Denis Geinoz, Jacques Crausaz, Hans-Rudolf  
Beyeler, Jean-Pierre Thürler, Roger Schuwey, Pascal  
Andrey et Jean Bourgnecht.

<sup>1</sup> Message pp. 2481ss.

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** La Commission parlementaire a exa-  
miné avec attention le projet de décret vous proposant  
l'octroi d'un montant de 25,21 millions pour le renou-  
vellement des installations de remontées mécaniques  
de nos Préalpes. Il s'agit de la part d'un programme  
de 58 millions, dont la charge est répartie entre l'Etat,  
les communes et les économies privées. A l'unanimité,  
la commission vous propose l'adaptation de ce décret.  
Un engagement des collectivités publiques dans la  
réalisation de l'infrastructure du tourisme, notamment  
dans le domaine des transports terrestres et lacustres,  
est une constante dans la politique de l'Etat.

Das vorliegende Dekret entspricht den technischen und  
gesetzlichen Anforderungen, welche die notwendigen  
Verbesserungen in den Stationen La Berra, Charmey,  
Jaun, Moléson und Schwarzsee bringen sollen. Die  
Kommission ist von der Dringlichkeit überzeugt. Diese  
Investitionen sind nicht nur für die Wirtschaft unab-  
dingbar und um Arbeitsplätze zu erhalten und neue  
zu schaffen, sondern auch um die Regionen zu retten.  
Im Besonderen das Jauntal ist auf diese touristische  
Attraktivität angewiesen. Ohne Sommer- und Winter-  
tourismus können gewisse Regionen früher oder später  
vom Aussterben bedroht sein.

Mais l'impérieuse nécessité technique ou légale ne  
suffit pas à justifier un engagement financier des col-  
lectivités en faveur des projets de sociétés privées.  
Encore faut-il qu'ils répondent à un intérêt général.  
Sous ce dernier aspect, la Commission est d'avis que  
l'intervention de l'Etat s'impose pour améliorer d'une  
part, la qualité de l'offre touristique fribourgeoise qui  
fait partie des conditions cadres du développement de  
ce secteur de notre économie. Il s'agit, d'autre part,  
de permettre à notre offre touristique de rester com-  
pétitive dans un climat de concurrence très sélectif. Il  
s'agit enfin de tenir compte du rôle social au sens large  
que joue le maintien d'une offre de proximité pour  
toute notre population.

Bezüglich der technischen und gesetzlichen Anfor-  
derungen: Man kann sich fragen, ob im Sinne der Bewer-  
tung des Staatsrates und der verschiedenen Fachleute  
die Sesselbahnen anstelle von Skiliften unentbehrlich  
sind. Die Kommission ist der Meinung, dass die Ses-  
selbahnen unbedingt entstehen und die Skilifte ersetzt  
werden müssen. Das vor allem aus drei Gründen:

Même si la tendance est au réchauffement climati-  
que de la planète, personne ne peut prédire l'avenir  
avec certitude. Ces dernières années, le climat évo-  
lue comme la bourse, dans une instabilité constante.  
On m'a dit qu'il y a cent ans, à Charmey, les vaches  
brouaient de l'herbe au mois de janvier. Dans l'incer-  
titude, il faut rester mobile et s'approprier à l'adaptation  
de l'offre hivernale et estivale, aux possibilités offertes  
par les humeurs du climat. Des exigences de mobilité  
imposent tout naturellement le choix d'un télésiège.

Renforcer l'offre estivale. L'incertitude sur l'évolution  
climatique est réelle. En conséquence, il est opportun  
d'améliorer l'offre d'été pour la prolonger en automne  
ou au printemps s'il est nécessaire, et de mettre à dis-  
position de nos hôtes et sportifs des activités quel que  
soit l'état d'enneigement.